



MIEUX
CONSOMMER

POUR MIEUX PERFORMER

PROGRAMME PRODUITS EFFICACES
Équipement de réfrigération commerciale
(réfrigérateurs et congélateurs)

**Demande d'inscription comme
fabricant ou agent
manufacturier participant**

Comment s'inscrire

1. Les fabricants ou les agents manufacturiers de réfrigérateurs ou de congélateurs doivent répondre aux critères d'admissibilité mentionnés aux pages 3 et 4 du présent document. De plus, leurs produits doivent satisfaire aux critères de qualification des produits admissibles mentionnés dans le document intitulé *Critères de qualification des produits – Équipement de réfrigération commerciale (réfrigérateurs et congélateurs)* et remplir, pour chacun de leurs produits admissibles, le formulaire *Demande de qualification des produits – Équipement de réfrigération commerciale* (document Excel).
2. Le fabricant ou l'agent manufacturier doit nous fournir en annexe la liste de tous ses points de distribution situés au Québec, ainsi que les coordonnées des personnes-ressources affectées à ces points (document Excel).
3. Le fabricant ou l'agent manufacturier doit remplir la présente demande, la faire signer par une personne dûment autorisée et la retourner :
 - **par courriel à :**
hq-refrigeration@hydro.qc.ca en mentionnant dans l'objet « Demande d'inscription – Équipement de réfrigération commerciale (nom du fabricant) »

ou
 - **par la poste**, à l'adresse suivante :
Hydro-Québec
Programme Produits efficaces – Équipement de réfrigération commerciale
2, Complexe Desjardins, tour Est, 24^e étage
Case postale 10000
Succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7
4. Ne pas oublier d'enregistrer ce document avant de nous l'acheminer.

Toute question concernant ce formulaire doit être transmise par écrit et acheminée par courrier électronique, à hq-refrigeration@hydro.qc.ca, ou par télécopieur, au 1 877 977-6538.

Notes

1. Hydro-Québec se réserve le droit de modifier sans préavis les critères d'admissibilité du programme Produits efficaces – Équipement de réfrigération commerciale.
2. Hydro-Québec s'engage à assurer la confidentialité des renseignements fournis par le fabricant ou l'agent manufacturier dans le cadre de l'entente de partenariat.

Critères d'admissibilité – Fabricant

1. Être établi au Québec depuis au moins deux ans ou y être représenté par un agent manufacturier. Dans le cas où un fabricant n'a pas d'établissement au Québec, il doit, pour toute la durée du programme :
 - 1.1. **Être représenté au Québec par un agent manufacturier pouvant répondre en français aux demandes concernant le fabricant et ses produits.**
 - 1.2. S'engager par écrit à régler tout litige impliquant ses produits selon les lois en vigueur au Québec. *Hydro-Québec attend du fabricant et de son agent manufacturier que l'intérêt et la satisfaction du client soient des facteurs importants dans le règlement d'un litige.*
 - 1.3. Confirmer par écrit qu'il accepte de se conformer aux modalités et aux règles du programme, soit directement, soit par l'intermédiaire de son agent.
2. Fournir la preuve qu'il dispose d'un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO 9001:2000, et ce, pour tous les établissements où sont fabriqués les produits visés par le programme. À défaut de posséder cette certification, le fabricant devra faire la démonstration que son entreprise possède un système de gestion de la qualité équivalent. Dans ce dernier cas, Hydro-Québec évaluera la documentation soumise en fonction des exigences de la norme ISO 9001:2000.
3. Avoir une force commerciale et technique spécialisée dans les réfrigérateurs et congélateurs pour la clientèle d'affaires.
4. S'engager à respecter toutes les garanties offertes concernant ses produits intégrés au programme.
5. S'engager à signer une entente de partenariat élaborée dans le cadre du programme.

Hydro-Québec se réserve le droit de retirer de la liste des fabricants, des agents manufacturiers ou des distributeurs qualifiés un fabricant, un agent manufacturier ou un distributeur qui hausserait de manière injustifiée les prix des produits efficaces en lien avec le programme.

Critères d'admissibilité – Agent manufacturier

- 1. Être établi au Québec dans le domaine de l'équipement de réfrigération commerciale depuis au moins deux ans.**
2. Fournir une autorisation certifiée du fabricant lui permettant de s'engager en son nom envers le programme Produits efficaces – Équipement de réfrigération commerciale (*Lettre d'engagement* du fabricant envers son agent manufacturier).
3. Fournir la preuve que le fabricant, dont il est le représentant, dispose d'un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO 9001:2000, et ce, pour tous les établissements où sont fabriqués les produits visés par le programme. À défaut de posséder cette certification, le fabricant devra faire la démonstration que son entreprise possède un système de gestion de la qualité équivalent. Dans ce dernier cas, Hydro-Québec évaluera la documentation soumise en fonction des exigences de la norme ISO 9001:2000.
4. Avoir une force commerciale et technique spécialisée dans les réfrigérateurs et congélateurs pour la clientèle d'affaires.
5. Préalablement à l'analyse de ses produits par Hydro-Québec ou ses représentants, l'agent manufacturier devra faire parvenir à Hydro-Québec tous les documents permettant de vérifier les exigences énumérées ci-dessus.
6. S'engager à signer une entente de partenariat élaborée dans le cadre du programme.

Hydro-Québec se réserve le droit de retirer de la liste des fabricants, des agents manufacturiers ou des distributeurs qualifiés un fabricant, un agent manufacturier ou un distributeur qui hausserait de manière injustifiée les prix des produits efficaces en lien avec le programme.

Statut du demandeur

Précisez en fonction des produits soumis :

<input type="checkbox"/> Fabricant Les produits soumis sont fabriqués dans vos usines.
<input type="checkbox"/> Fabricant (marque privée) Les produits soumis portent votre nom ou votre marque de commerce mais sont fabriqués par un fabricant indépendant.
<input type="checkbox"/> Agent manufacturier Vous agissez au Québec pour et au nom d'un ou de plusieurs fabricants.

Identification

Nom de l'entreprise		
Adresse du siège social (y compris ville, province et code postal)		
Téléphone	Poste	Télécopieur
Site Web		Année de création de l'entreprise
Nom de la personne autorisée		Fonction
Adresse (si différente de l'adresse précédente)		
Téléphone	Poste	Adresse électronique
Nom du responsable des ventes		Fonction
Adresse (si différente de l'adresse précédente)		
Téléphone	Poste	Adresse électronique
Nom du responsable technique des produits de réfrigération commerciale		Fonction
Adresse (si différente de l'adresse précédente)		
Téléphone	Poste	Adresse électronique

Types de clientèles visées par vos produits

Pourcentage approximatif par marché		
Commercial : ___ %	Sous-marchés : ___ %	
Institutionnel : ___ %	Restauration : ___ %	Hôpitaux et centres d'hébergement : ___ %
Industriel : ___ %	Hôtellerie : ___ %	Autres : ___ % précisez : _____
Autres : ___ %	Dépanneurs : ___ %	Écoles, collèges et universités : ___ %

Chiffre d'affaires

<input type="checkbox"/> Moins de 500 000 \$	<input type="checkbox"/> De 1 000 000 \$ à 2 999 999 \$	<input type="checkbox"/> Plus de 5 000 000 \$
<input type="checkbox"/> De 500 000 \$ à 999 999 \$	<input type="checkbox"/> De 3 000 000 \$ à 5 000 000 \$	

Force de vente en équipement de réfrigération commerciale

Nombre de représentants (sur la route, au comptoir, télémarketing) : _____	Nombre total d'employés : _____	
Répartition des ventes totales (pourcentage approximatif) :		
Réfrigérateurs neufs : ___ %	Autres produits : ___ %	
Congélateurs neufs : ___ %		
Répartition des ventes totales par marché (pourcentage approximatif) :		
Commercial : ___ %	Industriel : ___ %	Agricole : ___ %
Institutionnel : ___ %	Résidentiel : ___ %	

Réseau de distribution

Nombre de distributeurs au Québec : _____
--

Joindre en annexe une liste des noms et des coordonnées des personnes-ressources.

Normes de qualité

Vous conformez-vous dans vos processus de fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs à la norme de qualité ISO 9001:2000 ? À une autre démarche de contrôle de qualité équivalente ?

Si oui, **pour chaque lieu de fabrication**, cochez la ou les certifications appropriées :

Lieu de fabrication (ville, province, pays)	ISO 9001:2000 *	Autre *	Année de certification
	√	√	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

* Joindre à votre demande les documents requis Voir les conditions d'admissibilité du programme.

Publicité

Votre entreprise fait-elle la promotion des réfrigérateurs et congélateurs ?

Si oui, indiquez le genre d'activité et précisez :

Oui → Marketing direct (courrier, courriel, etc.) : _____

Revues spécialisées : _____

Journaux : _____

Autre, précisez : _____

Veillez joindre un spécimen à titre d'exemple à la présente demande.

Je, soussigné(e), certifie avoir reçu, lu et compris les *Critères d'admissibilité* pour devenir fabricant ou agent manufacturier participant. À 24 heures de préavis, j'autorise Hydro-Québec ou son représentant à visiter mon établissement pour vérifier les renseignements fournis.

Nom :	Fonction :
Signature :	Date (aaaa/mm/jj) :

Cette demande sera évaluée dans un délai approximatif de 20 jours ouvrables. Si elle est approuvée par Hydro-Québec, une entente de partenariat vous sera expédiée. Vous recevrez par la suite la documentation relative au programme *Produits efficaces – Équipement de réfrigération commerciale (réfrigérateurs et congélateurs)*.